



26 JUIN 2024

## COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

### OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Réunie le 25 juin 2024, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

### AFFAIRES DISCIPLINAIRES

#### Dossier n° 65 – Hugo BONATON (SIG STRASBOURG)

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un match ferme de suspension assorti de la réalisation d'un travail d'intérêt général (TIG)**

Le match ferme de suspension est fixé à la première journée de championnat espoirs de la saison 2024/2025 pour laquelle il est qualifié. Si celle-ci se déroule le même weekend qu'un match professionnel, il ne pourra pas non plus participer à la rencontre avec les professionnels.

#### Dossier n° 66 – Jean DICKO (SAINT-QUENTIN BASKETBALL)

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un avertissement**

### **Dossier n° 68 – Joseph-Marie EHUENI (ESSM LE PORTEL)**

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Infraction non caractérisée**

### **Dossier n° 69 – Maxence LE CASTREC (CHOLET BASKET)**

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un match de suspension avec sursis**

### **Dossier n° 70 – Mathis-Rene INGEA (SLUC NANCY BASKET)**

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un avertissement**

### **Dossier n° 72 – Thomas JARDEAUX (LILLE METROPOLE BASKET)**

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un match ferme de suspension**

Le match ferme de suspension est fixé à la première journée de championnat espoirs de la saison 2024/2025 pour laquelle il est qualifié. Si celle-ci se déroule le même weekend qu'un match professionnel, il ne pourra pas non plus participer à la rencontre avec les professionnels.

### **Dossier n° 74 – Victor MAURY (JL BOURG BASKET)**

- Manquements aux dispositions de l'article 607 des règlements de la FFBB et à l'article 2.1 des règlements de la LNB relatifs aux paris sportifs.
- **Un match de suspension avec sursis**

### **Dossier n° 76 – Jean-Marc PANSA (BOULAZAC BASKET DORDOGNE)**

Rencontre de PRO B Finale 2 BOULAZAC / LA ROCHELLE du 06 juin 2024

- Comportement antisportif
- **Un match de suspension ferme et deux matchs de suspension avec sursis**

Le match ferme de suspension est fixé à la rencontre suivante :

- J1 de Betclik ELITE et/ou de PRO B

### **Dossier n° 77 – Angelo WARNER (BOULAZAC BASKET DORDOGNE)**

Rencontre de PRO B Finale 2 BOULAZAC / LA ROCHELLE du 06 juin 2024

- Violence
- **Cinq matchs de suspension fermes**

Les cinq matchs fermes sont fixés aux rencontres suivantes :

- J1 à J5 de Betclik ELITE et/ou de PRO B